



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

ÉLECTION DE SEPT MEMBRES DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Hambourg, 22 avril. La douzième Réunion des Etats Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est actuellement en session à New York. Le 19 avril 2002, la Réunion des Etats Parties a élu sept juges pour un mandat de neuf ans, à compter du 1er octobre 2002. Les Etats Parties ont réélu les juges ci-après : Hugo Caminos (Argentine), Tafsir Malick Ndiaye (Sénégal), Tullio Treves (Italie), Guangjian Xu (Chine), Alexander Yankov (Bulgarie). En outre, ils ont élu M. Lennox Fitzroy Ballah (Trinité-et-Tobago) et M. Jean-Pierre Cot (France).

La Réunion des Etats Parties a également élu M. Lennox Fitzroy Ballah (Trinité-et-Tobago), au siège devenu vacant à la suite du décès de M. Edward E. Laing, pour le reste de son mandat (30 septembre 2002).

Les biographies des juges réélus sont disponibles sur le site Internet du Tribunal. Les biographies des juges Ballah et Cot figurent dans le document SPLOS/78 qui est disponible sur le site Internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'Organisation des Nations Unies à <http://www.un.org/Depts/los/index.htm>.

Les juges sont élus au scrutin secret. Chaque Partie peut désigner deux candidats au maximum parmi des personnes jouissant de la plus haute réputation d'impartialité et d'intégrité et possédant une compétence notoire dans le domaine du droit de la mer. Sont élus les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix, ainsi que la majorité des deux tiers des voix des Etats Parties présents et votants.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer demande qu'une répartition géographique équitable et que la représentation des principaux systèmes juridiques du monde soient assurées dans la composition du Tribunal. Chaque groupe géographique doit être représenté par au moins trois juges, étant entendu que le Tribunal ne peut comprendre plus d'un ressortissant du même Etat. Les juges sont élus pour un mandat de neuf ans et sont rééligibles.

(à suivre)

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245/245,
adresse électronique : press@itlos.org

* * *